



CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°02

Objet : Approbation du Compte Administratif 2019

Rapporteur :

M. Christian GHIS,
Adjoint au Maire

Dossier suivi par :

Mme Catherine BLOT,
Responsable des
finances

Commission municipale :

Administration,
Finances

Conformément à l'Article L1612-12 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire M14, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire et du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi la présentation du compte administratif 2019, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, retrace les écritures comptables exécutées dans le respect des crédits budgétaires ouverts et votés au titre de l'exercice.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, dont ce dernier arrêtera le montant des restes à réaliser à reporter au budget suivant.

La gestion 2019 du budget communal est résumée par les quatre éléments financiers ci-dessous qui ne manqueront pas de démontrer les efforts de gestion réalisés dans le cadre du budget communal de la Ville :

- Une pression fiscale stable : Pas d'augmentation des taux d'impositions en 2019, maintenus à leur niveau de 2001 et ce en dépit de la baisse des dotations de l'Etat (-1,6 M €) et d'une sortie du Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France FSRIF (-850 000 €).
- Maîtrise de l'endettement de la commune. L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2019 à 11 135 285,98 €, contre 9 337 911 € en 2018, auquel il faut rajouter 1 M € reportés sur 2019. La dette communale se fixe en moyenne à près de 10 M € sur les deux derniers exercices comptables (au 31 décembre 2017 à : 10 543 524,00 €).
- Sauvegarde du résultat global (Fonctionnement + Investissement) de clôture qui s'élève à 1,8 M € après restes à réaliser. Pour mémoire au CA 2018, l'excédent global était de 2 M €.

- La bonne gestion des dépenses de fonctionnement : Le compte administratif affiche une stabilité des ratios d'analyse de la commune, avec un contrôle continu des dépenses réelles de fonctionnement et une baisse franche, ces dernières années, des recettes de la même section (hors cessions). La perte des dotations et du FSRIF place néanmoins l'épargne nette de la commune en territoire négatif depuis 2016 et dont la dégradation reste limitée grâce aux efforts de gestion déployés par la commune.

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes, hors opérations de gestion active de la dette, s'établissent en 2019 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 97,24 % en dépenses et 102,44% en recettes,
- Section d'Investissement avec reports : 97,81 % en dépenses et 101,36 % en recettes.

I – Un résultat 2019 excédentaire

Le compte administratif 2019, dont la représentation globale vous est proposée ci-dessous présente les résultats suivants :

RESULTATS DE CLOTURE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	26 194 028,82 €
Recettes de l'exercice	26 352 099,25 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>158 070,43 €</i>
Excédent reporté N-1	2 087 487,95 €
Résultat cumulé de fonctionnement	2 245 558,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	10 718 905,71 €
Recettes de l'exercice	12 020 484,78 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 301 579,07 €</i>
Excédent reporté N-1	1 739 945,25 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>avant restes à réaliser</i>)	3 041 524,32 €

Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	15 047 845,37 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	11 589 028,01 €
Sous Total solde des restes à réaliser	-3 458 817,36 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>après restes à réaliser</i>)	-417 293,04 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	5 287 082,70 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	1 828 265,34 €

La vue d'ensemble des résultats du compte administratif 2019 affiche des excédents identiques aux résultats du compte de gestion établi par le comptable public. A la clôture de l'exercice, le résultat global toutes sections confondues arrête un excédent de **1 828 265,34 €** déduction faite des restes à réaliser qui représentent 15 M € en dépenses et 11,5 M € en recettes.

Les résultats se décomposent comme suit dans les deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice dégagé est établi à hauteur de **158 070,43 €** entre les dépenses et les recettes, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **2 087 487,95 €**, soit un résultat cumulé de **2 245 558,38 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde de l'exécution entre les dépenses et les recettes est établi à hauteur de 1 301 579,07 €, auquel il est rajouté l'excédent reporté 1 739 945,25 €. A fin 2019, le résultat cumulé hors restes à réaliser est de **3 041 524,32 €**.

Les restes à réaliser 2019, c'est-à-dire les engagements non mandatés sur l'exercice et à reporter en N+1, s'élèvent en dépenses à **15 047 845,37 €** et en recettes à **11 589 028,01 €**, soit un solde net de **3 458 817,36 €** à financer.

Après prise en compte des restes à réaliser indiqués ci-dessus, le résultat définitif d'investissement affiche un besoin de financement de **417 293,04 €**.

En somme, après intégration des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le compte administratif 2019 présente un **excédent global de 1 828 265,34 €** qui se décompose avant affectation comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 2 245 558,38 €
- Besoin de financement d'investissement : 417 293,04 €

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Par conséquent, il est proposé dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats, d'affecter une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement en section d'investissement, afin de couvrir la totalité du besoin de financement indiqué ci-dessus, et de reprendre le solde du résultat en excédent de fonctionnement reporté. A l'occasion du budget primitif 2020, le résultat affecté en excédent de fonctionnement reporté sera dans un second temps viré à la section d'investissement pour sa partie qui ne concourra pas au financement des nouvelles dépenses de fonctionnement.

II – Une épargne brute qui se maintient

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne de gestion hors frais financiers	1 788 224,03	5 311 018,21	1 955 019,46	3 367 353,92	6 331 057,04	1 431 787,79
Epargne brute ou CAF	1 424 652,37	4 953 272,51	1 634 047,59	3 079 340,89	6 076 363,27	1 200 182,80
Remboursement de la dette	1 201 086,12	1 271 768,33	1 256 775,13	1 227 273,68	1 199 892,60	1 208 596,59
Epargne nette après remboursement du capital de la dette	223 566,25	3 681 504,18	377 272,46	1 852 067,21	4 876 470,67	-8 413,79
Cessions	104 674,10	1 704 910,00	437 946,96	2 226 019,12	5 214 059,64	501 364,67
Epargne nette hors cession et excédent reporté	118 892,15	1 976 594,18	-60 674,50	-373 951,91	-337 588,97	-509 778,46

Le tableau présenté ici permet une analyse par étape des épargnes dégagées par la commune. L'épargne brute 2019 (avec les cessions) se situe autour de 1,2 M €, sans l'appui cette année du même volume de cessions constatées les années précédentes. L'épargne brute de fonctionnement représente l'autofinancement dont dispose la collectivité et mesure la capacité de la commune à financer le remboursement de la dette (le capital).

La capacité d'autofinancement (CAF) nette, excédent de la section de fonctionnement utilisable pour financer les dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette, approche une moyenne annuelle, depuis 2014, de 1,8 M € avec les cessions.

Cependant, l'analyse hors cessions affiche une épargne nette négative qu'il convient de surveiller dans le cadre du travail de gestion continu mené par la collectivité.

1- Une stabilité des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élèvent en 2019 à 25 848 660 € contre 25 881 676 € pour 2018. La variation sur un an est de -33 015 €, soit -0,13%. Le compte administratif 2019 arrête une stabilité des recettes principalement grâce à la fiscalité (TH+TF) qui profite de la revalorisation annuelle des bases d'impositions. Le tableau ci-dessous affiche les montants et les variations par chapitre budgétaire :

Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
013 - Atténuations de charges	710 753,20	584 489,00	529 289,24	663 395,53	604 929,90	616 894,02	1,98%
70 - Produits de services	2 532 605,46	2 643 483,00	2 684 299,45	2 643 286,10	2 546 052,81	2 430 155,16	-4,55%
73 - Impôts et taxes	15 152 745,02	16 878 842,44	17 266 740,94	16 025 553,84	16 046 279,35	16 320 813,77	1,71%
74 - Dotations et participations	8 574 918,12	8 341 151,08	6 436 758,58	6 285 421,20	6 294 829,17	5 992 067,98	-4,81%
75 - Autres produits de gestion	299 743,35	296 203,51	324 414,21	330 063,19	355 232,81	318 979,89	-10,21%
76 - Produits financiers	0,52	0,38	0,35	0,35	0,30	0,30	0,00%
77 - Produits exceptionnels <i>Hors cessions</i>	203 457,43	36 276,84	674 891,24	22 292,90	28 406,41	167 556,03	489,85%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	11 000,95	7 233,81	5 945,26	2 193,18	-63,11%
Total : Recettes	27 474 223,10	28 780 446,25	27 927 394,96	25 977 246,92	25 881 676,01	25 848 660,33	-0,13%
Evolution en %	-	4,75%	-2,96%	-6,98%	-0,37%	-0,13%	

➤ Les Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements de charges sociales et des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents non titulaires (CPAM). Pour les titulaires, la ville a contracté une assurance qui couvre les périodes de maladie. La recette perçue évolue de +1,98% par rapport à 2018, et se fixe à 616 894 €.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville, (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités culturelles, etc....) et quelques produits liés aux droits d'occupation du domaine public.

Le produit des services évolue à la baisse de 115 897 €. Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	CA 2018	CA 2019	Variation en %
70311	Concession dans les cimetières	22 195,50	19 636,00	-11,53%
70312	Redevances funéraires	2 920,25	2 710,00	-7,20%
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	50 888,04	45 829,78	-9,94%
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	50 196,09	52 189,03	3,97%
70388	Autres redevances et recettes diverses	22 768,00	26 566,80	16,68%
704	Travaux	828,14	397,31	-52,02%
7062	Redevances et droits des services à caractère culture	102 302,34	79 035,38	-22,74%
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	55 305,30	51 300,00	-7,24%
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	21 763,55	21 402,30	-1,66%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	519 175,35	511 608,14	-1,46%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 418 482,77	1 374 266,01	-3,12%
70688	Autres prestations de services	290,51	210,90	-27,40%
7082	Autres produits - Commissions	3 429,46	2 443,21	-28,76%
70873	Remboursements de frais par le CCAS	55 027,58	66 397,92	20,66%
70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	93 963,22	80 866,20	-13,94%
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	92 524,55	70 692,22	-23,60%
7088	Autres produits d'activités annexes	33 992,16	24 603,96	-27,62%
TOTAL		2 546 052,81	2 430 155,16	-4,55%

➤ Le produit des Impôts et Taxes

Le chapitre des impôts et taxes a atteint la somme de 16 320 813,77 € en 2019 contre 16 046 279,35 € l'année précédente, soit + 1,71 %.

Les recettes fiscales regroupent notamment la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation (TH), et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Valorisées d'un coefficient de 2,2 points, les bases fiscales ont connu une belle progression sur 2019 (+227 694 €).

La taxe sur la consommation finale d'électricité participe également à la croissance de la fiscalité, passant d'une recette de 85 237€ à 187 046 €, soit +101 809 €.

Du côté de l'attribution de compensation versée par GPS et du FPIC, les montants perçus en 2019 baissaient, amorçant les réductions attendues sur les années à venir.

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	CA 2018	CA 2019	Variation en %
73111	Contributions directes TH et TF	14 099 267,00	14 326 961,00	1,61%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	35 667,00	24 586,00	-31,07%
73211	Attribution de compensation	381 107,00	345 961,01	-9,22%
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	404 047,00	384 347,00	-4,88%
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	1 117,00	-
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	85 237,39	187 046,49	119,44%
7353	Redevance des mines	0,00	1 226,00	-
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	65 482,90	63 560,70	-2,94%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	975 471,06	986 008,57	1,08%
TOTAL		16 046 279,35	16 320 813,77	1,71%

➤ Les dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représentent près de 23 % des recettes réelles de fonctionnement, pour un réalisé de 5 992 067 € en 2019. L'enveloppe globale diminue sur un an de 302 761 € (-4,81 %). Depuis déjà plusieurs années, la commune voit ses dotations et les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale versées par l'Etat se réduire suite aux mesures gouvernementales. Combs-la-Ville faisant partie des communes ayant un potentiel financier supérieur à 75 % du potentiel par habitant national, elle restera soumise à une réduction de sa dotation forfaitaire. Sur 2019, la perte a été de 56 371 €.

La recette perçue pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a comme prévu été majorée pour la ville. La réforme appliquée au 01/01/2017 ayant pour effet de limiter le nombre de communes éligibles et l'abondement du fonds chaque année, conduit à un rebond du montant alloué à Combs-la-Ville. Malheureusement, la bonification pour la commune de 11 145 € ne compense pas la perte relevée sur la dotation forfaitaire.

Il est à noter la diminution des subventions des partenaires institutionnels (comptes 74714 et 7478). Les services de la commune restent vigilants à instruire les dossiers et à relancer nos partenaires pour tout versement ou notification qui pourrait en fin d'année être retardé à la clôture de l'exercice comptable.

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	CA 2018	CA 2019	Variation en %
7411	Dotations forfaitaire	3 210 260,00	3 153 889,00	-1,76%
74123	Dotations de solidarité urbaine	694 171,00	705 316,00	1,61%
74127	Dotations nationales de péréquation	129 815,00	116 834,00	-10,00%
744	FCTVA	57 598,34	37 326,72	-35,19%
745	Dotations spéciales au titre des instituteurs	2 808,00	2 808,00	0,00%
7462	Dotations générales de décentralisation	3 271,39	4 376,96	33,80%
74718	Participations - Etat	113 982,07	21 367,49	-81,25%
7472	Participations - Région	10 075,00	5 856,00	-41,88%
7473	Participations - Département	131 149,42	110 103,75	-16,05%
74748	Participations - Autres communes	0,00	2 677,93	-
74751	Participations - Groupements de collectivités	5 000,00	5 000,00	0,00%
7478	Participations - Autres organismes	1 597 732,47	1 454 410,34	-8,97%
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	264,00	0,00	-100,00%
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	5 327,48	4 645,79	-12,80%
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	11 622,00	12 043,00	3,62%
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	284 777,00	314 967,00	10,60%
7484	Dotations de recensement	4 136,00	4 056,00	-1,93%
7485	Dotations pour les titres sécurisés	32 840,00	36 390,00	10,81%
TOTAL		6 294 829,17	5 992 067,98	-4,81%

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal. Ils ont atteint un volume de recettes de 318 979,89 €, soit -36 252,92 € (-10,21 %).

Cette baisse est due à des périodes plus longues en 2019 de non occupation des logements.

➤ Les produits exceptionnels

En 2019, les produits exceptionnels sont composés :

Des produits des cessions d'immobilisations qui s'élèvent à 501 364 € contre 5 214 059 € en 2018 (*Ces recettes sont ensuite transférées en investissement*) :

- Objet de l'opération : Cession du 9 Avenue des Tilleuls : 501 364 € ;

Des produits exceptionnels sur opérations de gestion qui s'élèvent à 98 978 € (écritures d'apurement de rattachements sur exercices antérieurs et des recouvrements exceptionnels après des admissions en non-valeurs).

Et des produits exceptionnels divers s'élevant à la somme de 68 327 €, correspondant principalement à des remboursements liés aux sinistres (Remboursements de l'assurance).

2- Un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé permettant de soutenir l'autofinancement fragile de la commune

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2019 la somme de 25 149 842 € contre 25 019 372 € en 2018, soit +130 469 € (+0,52%). Elles sont constituées du premier poste de dépenses lié aux frais de personnels qui représentent 69,44 % des dépenses réelles, bien en dessus du niveau de la moyenne de la strate.

Ensuite viennent deux seconds postes au montant significatif, les charges à caractère général pour 23 % et les autres charges de gestion courante pour 6,48 % des dépenses réelles (cf. tableau ci-dessous). Le compte administratif 2019 arrête les montants et les variations suivants par chapitre budgétaire :

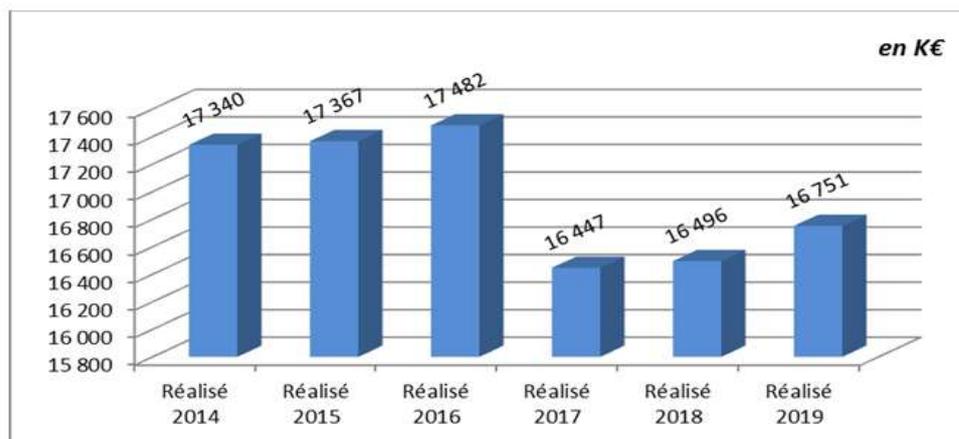
Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
011 - Charges à caractère général	5 838 788,27	5 767 296,54	6 115 558,19	5 780 650,46	5 821 370,55	5 791 123,22	-0,52%
012 - Charges de personnel	18 013 486,28	18 011 970,77	18 156 091,22	17 233 450,29	17 248 278,78	17 465 282,20	1,26%
014 - Atténuations de produits	145 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
65 - Autres Charges de gestion courante	1 787 891,76	1 388 851,01	1 288 768,24	1 817 923,50	1 681 941,44	1 630 109,65	-3,08%
66 - Charges financières	363 571,66	357 745,70	320 971,87	288 013,03	254 693,77	231 604,99	-9,07%
67 - Charges exceptionnelles	4 709,86	6 219,72	226 003,73	3 887,87	13 087,84	31 722,14	142,38%
68 - Dotations aux provisions			623 901,08	0,00	0,00	0,00	-
Total : Dépenses	26 154 244,83	25 532 083,74	26 731 294,33	25 123 925,15	25 019 372,38	25 149 842,20	0,52%
Evolution en %	-	-2,38%	4,70%	-6,01%	-0,42%	0,52%	

➤ Les frais du personnel

Le principal poste de dépenses de fonctionnement est le budget dédié aux frais de personnel, il est fixé une masse salariale de 17 465 282,20 € en 2019, en progression de 210 003 € sur un an (+1,26%). Avec une part très importante des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise des frais de personnel reste une nécessité. Les contraintes financières imposées aux collectivités locales engagent la commune à développer désormais son service public, en s'appuyant sur un effectif à périmètre constant.

Evolution de la masse salariale uniquement les rémunérations de 2014 à 2019



En 2019, les mesures gouvernementales imposées aux collectivités territoriales ainsi que les initiatives municipales ont été les suivantes :

1. La poursuite du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) après une pause sur l'année 2018, et l'objectif affiché est de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. Le PPCR se traduit en 2019 par notamment la poursuite de la modification des grilles des rémunérations des catégories C.
2. L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2019, de +1,51 %.

3. Le maintien d'un certain niveau d'indemnités versées au titre des Indemnités de Départ Volontaire (IDV) mis en place depuis 2011 et donc du nombre de démissions de fonctionnaires est de 4 en 2019.
4. La mise en œuvre de la part fixe (I.F.S.E Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et de la part variable (C.I.A complément indemnitaire annuel) du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au-delà des conséquences visées ci-dessus la commune doit faire face au GVT annuel des agents (glissement vieillissement technicité) qui intègre notamment les avancements de grade et la promotion interne du personnel. Le recrutement de vacataires supplémentaires pour assurer la continuité des services dans les secteurs en lien avec la population et le renforcement en personnel de certains secteurs demeurent un réel coût pour les communes.

➤ Les charges à caractère général

Ce chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général découlant du fonctionnement des services communaux, de l'entretien et de la sécurisation des bâtiments publics. Ce poste stagne en 2019, -30 247 €, soit -0,52 % sur un an.

Cette gestion des dépenses a pu être réalisée en absorbant les augmentations récurrentes liées aux fluides et autres factures d'énergie.

En 2019, quelques postes de dépenses ont augmenté :

- Facture d'électricité (compte 60612) : +34 690 €, +6 %.
- Facture de chauffage (compte 60618) : +58 355 €, +21 %.

➤ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante diminuent également de -3,08 %, soit de 51 831 €, passant d'une réalisation de 1 681 941 € en 2018 à 1 630 109 € en 2019.

Les principales variations proviennent des subventions d'équilibre accordées au CCAS et au budget annexe « service Aide à domicile ». Leurs montants ont été ajustés au regard des excédents reportés sur ces budgets en 2019.

Par ailleurs, il est à préciser que sur l'exercice écoulé, la commune a admis moins de titres de recettes irrécouvrables en non valeur. Une somme de 8 458 € est constatée en moins par rapport à 2018.

➤ Les charges financières

L'abondance de liquidités disponibles sur le marché des emprunts continue à faire baisser les taux d'intérêts. Ces derniers continuent à se situer à des niveaux historiquement bas, situation favorable pour les collectivités, pour trouver des financements et entrevoir des perspectives de refinancement et de renégociation de la dette communale.

En 2019, le chapitre des frais financiers liés à la dette s'élève à 231 605 € contre 254 693 € en 2018 et a diminué de -23 088 € (-9,07 %).

S'agissant des opportunités de financement, un volume de dette de près de 10 M € est inscrit en reports de crédits, en section d'investissement, et fait l'objet d'une étude avec nos partenaires bancaires. A la date du vote du compte administratif, une partie (4 M €) a été refinancée, permettant la commune de dégager d'ores et déjà des marges de manœuvre.

III – Les dépenses d'équipement en 2019

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 707 231 € hors opération de refinancement de la dette.

Elles sont constituées du remboursement de la dette et autres remboursements assimilés (1,2 M €), mais surtout des dépenses d'équipement liées aux travaux et aux acquisitions rentrant dans le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'équipement s'élèvent au compte administratif à 9 496 780 €.

Les travaux et les achats d'équipements suivants ont été exécutés sur l'exercice 2019 :

- 4 565 678 € de travaux sur le nouveau centre aquatique
- 397 112 € liés à l'opération Trait d'Union
- 2 430 569 € réalisés pour les opérations de voirie et d'aménagements des espaces urbains
- 173 755 € d'équipements pour les services
- 127 711 € de logiciels, de matériels de bureau et informatique
- 94 752 € d'achat de véhicules

IV – Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations de gestion active de la dette, et sans affectation des résultats, s'élèvent en 2019 à 10 966 698 €, due à une mobilisation plus importante de l'emprunt. Elles sont constituées de :

➤ Les ressources propres d'origines externes

Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu s'élève à 854 497 € et la taxe d'aménagement à 322 439 €.

➤ Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 a été affecté au besoin de la section d'investissement pour la somme de 648 516,97 €.

➤ Les subventions d'investissement et fonds de concours 2019

Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la somme perçue s'élève à 3 243 885 € dont notamment, les recettes d'investissement du centre aquatique pour 2 990 757,21 €.

➤ Les cessions immobilières

Des produits des cessions d'immobilisations qui s'élèvent à 501 364 € contre 5 214 059 € en 2018 (*Ces recettes sont ensuite transférées en investissement*):

- Objet de l'opération : Cession du 9 Avenue des Tilleuls : 501 364 €.

➤ Les emprunts nouveaux

La commune a fait appel à des emprunts nouveaux sur 2019 pour le financement de ses investissements. Ils se sont élevés pour un montant de 5 121 213 € reports 2018 inclus et la ville a remboursé un montant de 1 208 596 € lié aux anciens prêts.

A fin 2019, la dette est établie avec les nouveaux emprunts et les remboursements prévus sur l'exercice à :

- Une dette globale de l'ordre de 11 135 285,98 €.
- Une dette par habitant de 493,08 €, inférieure à la valeur de la strate de 1 036 € en 2019.
- Le ratio d'endettement : La Ville affiche un ratio autour de 43% et **se situe bien en deçà de la strate.**
- Le ratio de désendettement : le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute se fixe au compte administratif autour de 15 ans.

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2019 en vue de son adoption au conseil municipal du 02 mars prochain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé